

DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE DE MEILHARDS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MEILHARDS
SEANCE DU 12 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 du mois de février, à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 5 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 15

Présents : Jean-François Balavoine, Jean-Pierre Chaunu, Guillaume Commagnac, Florian Frachet, Yves Mazerbourg, Marc Millon, René Hilaire, Eric Van Tilbeurgh, Elodie Dumond, Michelle Jenty, Brigitte Lebriez, Anne Ropert, Véronique Pasquereau, Dominique Wangermée.

Madame Dominique Wangermée a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2025 ;
- budget : examen et vote du compte administratif et du compte de gestion 2025 du budget principal, du budget eau et assainissement et du budget épicerie ;
- budget : affectation du résultat de fonctionnement ;
- modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche ;
- participation communale aux dépenses de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) ;
- adhésion à l'agence départementale Corrèze Ingénierie pour 2026 ;
- demande de subvention pour les travaux de voirie 2026 ;
- dossier de régularisation de chemin communal ;
- invitation du Conseil Départemental à déposer une motion de recours contre l'accord MERCOSUR ;
- Affaires et questions diverses.

En préambule, Monsieur le Maire se réjouit de la présence des membres du conseil au complet, belle preuve de cohésion pour cet avant dernier conseil avant les prochaines élections municipales prévues le 15 mars prochain.

Il présente Madame Karen Sauget, notre nouvelle secrétaire de mairie, remplaçant Emilie Faurie, à compter du 1^{er} mars prochain.

Madame Sauget sera présente les mardi, mercredi et jeudi.

Madame Eugénie Vandenbussche complétera le remplacement les lundi et vendredi.

Les deux points prévus à l'ordre du jour, vote du compte administratif et des résultats d'affectation de fonctionnement sur les trois budgets seront examinés lors de la prochaine séance de Conseil Municipal prévu le 11 mars, suite à un bug informatique de la DGFiP au niveau national depuis plusieurs jours. Il souhaite ajouter un nouveau sujet à l'ordre du jour : la demande de subventions pour des travaux du bâtiment de l'ancienne Poste, abritant un logement et l'espace patrimoine.

Le Conseil Municipal valide ces modifications.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2025.

1 / Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a déjà voté pour la modification de ces statuts mais ceux-ci, après avoir été adressés à la Préfecture, doivent être légèrement modifiés (cf. tournures de phrases à la marge). Il convient donc de les valider à nouveau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide cette modification.

2 / Participation communale aux dépenses de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19)

Monsieur le Maire propose, comme chaque année, au conseil municipal, l'adhésion de la commune à la FDEE 19. La cotisation pour 2026 sera de 1 614 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide cette participation.

3 / Adhésion à l'agence départementale Corrèze Ingénierie pour 2026

A titre indicatif, voici en quelques lignes, le rôle de cette agence. Depuis 2013, le Conseil Départemental met à disposition une ingénierie pour accompagner les maîtres d'ouvrages publics dans leurs projets.

Dans un environnement technique et administratif en constante évolution, Corrèze Ingénierie accompagne les élus pour éclairer leurs décisions et concrétiser leurs projets. »

Monsieur le Maire demande propose donc au Conseil Municipal d'adhérer. Le montant pour 2026 est de 392.40 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette adhésion (13 pour et 2 abstentions)

4 / Demande de subvention pour les travaux de voirie 2026

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre des opérations d'investissement de l'année 2026 et afin de pouvoir bénéficier de subventions de l'État, les dossiers de demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sont à déposer avant le 15 février 2026.

Cette demande s'inscrit dans la continuité du programme de voirie 2025-2026 déjà inscrit au budget 2025.

Le coût prévisionnel pour la tranche de travaux 2026 est estimé à **89 236,36 € HT (107 083,63 € TTC)**, calculé sur la base d'un devis estimatif et quantitatif, d'un plan de situation du projet ainsi qu'une note explicative.

Ce dernier a été réalisé à la demande de la Municipalité, par la Société de Maitrise d'œuvre AMON I&F (19300 EGLETONS).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

➤ SUBVENTION DETR (taux majoré) (45 %)	40 156,36 €
➤ SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL 19 (35 %)	31 232,73 €
➤ AUTO FINANCEMENT	17 847,27 €
TOTAL.....	89 236,36 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide ce projet.

5 / Dossier de régularisation de chemin communal.

Monsieur le Maire précise que cette régularisation fait suite à l'enquête publique de 2017. Ce chemin est situé au lieu-dit « Les Farges »

Il s'agit d'une portion de chemin communal d'une contenance de 3 ares, 23 centiares, vendu à Madame Aurélie Millon, pour un montant de 323 € (1€ le m²).

En contrepartie, la commune va acheter un nouveau tracé de ce chemin, créé sur sa parcelle (2 ares, 91 centiares) pour un montant de 291 € (1 € le m²).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide cette transaction administrative.

6 / Demande de subventions pour les travaux de l'Ancienne Poste.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre des opérations d'investissement de l'année 2026 et afin de pouvoir bénéficier de subventions de l'État, les dossiers de dotations de soutien à l'investissement public local (DSIL) sont à déposer avant le 15 février 2026.

A la demande de la Municipalité, la Société de Maitrise d'œuvre AMON I&F (19300 EGLETONS) a donc réalisé une étude préalable pour ce futur projet.

Le coût prévisionnel 2026 est estimé à **119 526,00 € HT (143 431,20 € TTC)**, calculé sur la base d'un devis estimatif et quantitatif, d'un plan de situation du projet ainsi qu'une note explicative.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

➤ SUBVENTION DSIL (taux majoré) 29 %.....	35 000,00 €
➤ SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL 19 25 %	30 000,00 €
➤ SUBVENTION FONDS VERT 25 %.....	30 000,00 €
➤ AUTO FINANCEMENT	24 526,00 €
TOTAL.....	119 526,00 €

7 / Invitation du Conseil Départemental à déposer une motion de recours contre l'accord MERCOSUR

Monsieur le Maire lit cette motion en précisant qu'elle a déjà été soumise au vote des élus départementaux lors de la Commission Permanente du 30 janvier dernier qui l'ont unanimement approuvée.

Aujourd'hui, il s'agit donc là d'une présentation uniquement symbolique devant le conseil qui a accepté le principe du maintien de ce sujet à l'ordre du jour malgré le vote préalable des élus au Conseil Européen.

Questions diverses

*** Remerciements**

- ° De Monsieur et Madame Beaujoix pour le colis de Noël,
- ° De Monsieur Vedrenne Joel suite au décès de sa maman,
- ° De Madame Mazerbourg Françoise, suite au décès de sa maman Madame Renaudie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire de Meilhards

Jean-Jacques Caffy



La secrétaire de séance

Dominique Wangermée